



Procédure après délibéré jugement en appel

Par **bordezac**, le **04/02/2014** à **10:20**

Bonjour,

J'ai perdu mon procès en appel contre une société pétrolière, je suis donc condamné à payer la caution pour laquelle je m'étais engagé. Hors, depuis le délibéré qui a été rendu le 30/10/2013, je n'ai plus de nouvelles de mon adversaire. Que penser de cette situation ? L'adversaire attend t'il le délai deux ans pour que l'appel en cassation ne puisse plus se faire ? cette situation est pesante.

Merci pour vos réponses.

Par **Tisuisse**, le **04/02/2014** à **10:34**

Bonjour,

Ce message a été déplacé vers la rubrique : procédure civile, en droit familial.

Tisuisse,
administrateur.